

Grand Régional d'Occitanie de DRESSAGE 2026

Cahier des charges

1. Présentation générale du Grand Régional

Le Grand régional est organisé par la commission dressage du Comité Régional d'Equitation d'Occitanie. Il est composé de 7 étapes et d'une finale dont les dates et les lieux sont les suivants

- 1) Nîmes/Costières : 18/19 octobre 2025
- 2) Nîmes Costières : 20 au 22 mars 2026
- 3) Aiguefonde : 11/12 avril 2026 :
- 4) Cambounet : 8 au 10 mai 2026
- 5) Ginouillac : 22 au 24 mai 2026
- 6) Narbonne : 13/14 juin 2026
- 7) Combelles/Rodez : 27/28 juin 2026 ; ce concours sert également de base au Championnat régional Amateur, Pro et club.

La Finale aura lieu les 19 et 20 septembre 2026 au Club Hippique de Pibrac (31)

Seuls les cavaliers licenciés en Occitanie et ayant leur domiciliation sportive en Occitanie peuvent prétendre à un classement dans le circuit Dressage Occitanie.

Catégories concernées : Amateur 3 Grand Prix, Amateur 2 Grand Prix, Amateur 1 Grand Prix, Amateur Elite Grand Prix, Pro 3 Grand Prix, Pro 2 Grand Prix, et Ama 3 et 2 Grade IV et V Para Dressage.

Pour être sur le podium du circuit Dressage Occitanie, le cavalier doit obligatoirement participer à au moins 2 étapes et à la finale.

Objectifs :

- Promouvoir le dressage Amateur et Pro
- Offrir un circuit structuré et équitable
- Garantir sécurité, éthique sportive et bien-être équin

2. Installations et infrastructures

2.1 Carrière de compétition

- Dimensions 20x60 m (normes FFE / FEI)

- Sol homogène, entretenu en continu (arrosages fréquent ...)
- Lettres réglementaires
- Aire de circulation sécurisée

2.2 Carrières de détente

- Minimum 20x60 m
- Un sol de qualité équivalente à la piste principale est apprécié mais non obligatoire.
- L'Accès à la carrière de détente doit être régulé par un commissaire au paddock (steward) qui veillera au respect du bien être des chevaux et à la sécurité des cavaliers`.

2.3 Hébergement chevaux

Il est demandé à l'organisateur de proposer un hébergement pour les chevaux si cela lui est possible.

2.4 Accueil public et participants

Il est attendu des organisateurs la mise à disposition d'un parking pour les vans et les camions, la présence d'un point restauration / buvette si possible à partir du vendredi soir, un secrétariat de concours équipé avec une zone d'affichage et des services sanitaires entretenus.

3. Organisation sportive

3.1 Encadrement et officiels

Seuls des juges FFE niveau Amateur / Pro selon catégories officieront. Un minimum de deux juges/carrière est requis. Nous demandons aux organisateurs de prévoir un nombre de juges suffisant. Nous nous permettons de rappeler qu'un juge ne juge pas plus de 40 reprises par jour. Donc pour une carrière avec 80 partants il faut minimum 5 juges (pour laisser un peu de repos et prévoir un retard etc). Pour 2 carrières il faut minimum 9 juges.

Aucun juge ne peut officier dans une épreuve du circuit et des championnats s'il existe un conflit d'intérêt. Toute personne ayant un intérêt financier, personnel ou technique notamment relatif à un cheval/poney ou un cavalier ne peut être membre du jury de cette épreuve. Est considéré comme concerné par un intérêt relatif à l'entraînement :

- celui qui est intervenu sur l'entraînement d'un concurrent à quelque titre que ce soit lors des 3 mois précédent l'épreuve
- celui qui est intervenu sur l'entraînement d'un concurrent à quelque titre que ce soit dans les 9 mois précédent les championnats et les finales OTC.

Les organisateurs doivent prévoir qui fera la comptabilité (logiciel homologué FFE) et s'engager à envoyer les résultats à la fédération maximum 48h après le concours.

Il peut être demandé aux organisateurs la possibilité de passage de tests pour les juges.

3.2 Déroulement des épreuves

Les horaires sont fixés et diffusés en amont de la compétition (le jeudi précédent la compétition). Il est apprécié que les résultats soient publiés en continu pendant la compétition et que deux remises des prix soient prévues (milieu de journée et soir). L'organisateur devra prévoir des lots et des cadeaux

pour tous les chevaux classés. Nous rappelons que les cavaliers sont sensibles aux jolis lots. Cela les motive à revenir sur le concours l'année suivante.

4. Conditions de classement des couples cavalier/cheval

(Version conforme aux usages FFE – Niveaux Amateur & Pro)

4.1 Participation aux étapes qualificatives

- Le couple cavalier/cheval doit avoir participé à minimum deux (2) étapes qualificatives.
- Les participations doivent être réalisées avec le même cheval et le même cavalier (notion de couple selon la FFE).

4.2 Participation obligatoire à la finale

- La présence en finale est obligatoire pour figurer au classement général, si la remise des prix est programmée le même jour.
- L'absence à la finale entraîne le retrait automatique du classement, même si les étapes qualificatives sont validées.
- Classement du circuit
Pour le classement final du circuit seront appelés à la remise des prix 3 cavaliers par catégorie quel que soit le nombre de partants. En cas d'ex aequo consulter le point 4.6 ci-dessous.

4.3 Validité des performances

- Seules sont prises en compte les épreuves terminées sans élimination ni abandon, conformes au règlement FFE.
- Une étape avec élimination ne peut pas être comptée comme étape qualificative.

4.4 Calcul des points

- Le classement final est établi à partir :
 - des deux meilleures performances du couple en étapes qualificatives
 - des points obtenus en finale,

4.5 Unicité du couple

- Tout changement de cheval ou de cavalier entraîne la création d'un nouveau couple.
- Les points ne sont pas transférables d'un couple à un autre.

4.6. Règles d'égalité (conformes aux pratiques FFE)

En cas d'égalité au classement général du championnat, les couples sont départagés dans l'ordre suivant :

1. Meilleure moyenne obtenue en finale
2. Meilleure note d'étape qualificative
3. Deuxième meilleure note d'étape qualificative
4. Nombre total d'étapes disputées
5. Cheval le plus jeune

4.7. Dispositions finales

- Toute situation non prévue renvoie au Règlement Général FFE et au Règlement Dressage FFE.
- L'organisateur se réserve la possibilité d'adapter certains points pour des raisons de sécurité ou de force majeure.

5. Engagement du CRÉO envers les étapes du Grand régional

Une subvention de 350 euros est attribuée pour chacune des 6 étapes.

Pour la Finale une subvention de 1000 euros est attribuée.

Les organisateurs envoient une facture (note de frais) au CRE pour le versement de cette somme.

Le CRE s'engage à faire de la publicité pour la promotion des étapes du Grand Régional (Facebook etc). Un classement intermédiaire sera publié après chaque étape du circuit après vérification par le CRE.

6 Engagements des organisateurs envers le CRÉO

- Proposer durant l'événement une épreuve au nom du « Comité Régional d'Équitation d'Occitanie »
- Apposer le logo du CRÉO sur les supports de communication matérialisés et dématérialisés
- A transmettre un support de communication pour diffusion sur les réseaux du CRÉO
- A afficher la charte des compétitions du CRÉO
- A veiller au bien être animal lors de sa compétition